

Les PERDIR : nouveaux joujoux de Bercy ?

L'un cause, invite les fonctionnaires enseignants à l'initiative privée et noie la revalorisation dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG, « *on s'arrête là !* »).

L'autre, le ministre qui règne à Bercy cherche de l'argent.

Ce n'est pas tant qu'il lui faudra bien éponger la dette faramineuse que le gouvernement de la France a creusé grâce à sa politique de soutien aux entreprises, aux aides à l'emploi sous payé et aux capitalistes qui ont particulièrement bénéficiés de la grave pandémie du coronavirus et de ses multiples variants. La crise justifierait que tous les bouts de chandelles soient bons à prendre.

Non, ce qui lui importe beaucoup au Grand argentier, c'est la productivité des PERsonnels de DIRection (PERDIR) des établissements scolaires publics du second degré. N'ont-ils pas, surtout si ils sont jeunes, la manie de jouer avec internet, faisant des "*mailing*" à tout va, utilisant les tableurs informatiques pour établir des tableaux de présences, d'absences, de sanctions, d'évaluation, de gestions des flux et de compte rendu des faits et mobilisant leurs "compétences" pour concocter des diagrammes et des schémas de toutes sortes afin d'alimenter les statistiques de leur DASEN*? Riche mine de sous que ceux là ... Car au ministère des Finances où se pratique aussi la folie des algorithmes (justifiés par *l'intelligence artificielle*), cet usage des outils informatiques et d'*Excel* surtout relève de contractuels ou même de fonctionnaires de catégorie B, voire C !

Pourquoi donc, les chefs d'établissements, et surtout leurs adjoints qui font joujou avec ces applications et algorithmes à tout faire seraient-ils protégés dans leur tour d'ivoire de fonctionnaires de catégories A ? Il faut que ça change et que *presto* ils rendent gorge !

Premièrement : les adjoints auront désormais pour chef de service non plus le DASEN mais le proviseur ou principal de l'établissement scolaire public qui les notera et les appréciera à leur juste valeur. Cela, même si c'est sur liste d'aptitude que le chef est « chef » et sur concours que l'adjoint a été recruté. Cela se fait bien depuis longtemps dans la fonction publique territoriale ...

Deuxièmement : les adjoints seront considérés de fait dans la catégorie inférieure (B voire C) de la fonction publique, ce qui donnera du grain à moudre pour le ministre des finances qui trône à Bercy. En effet, l'appréciation de la valeur qui va leur tomber dessus dégage plus ou moins de moyens pour la valorisation des chefs eux-mêmes. En clair, moins l'adjoint sera valorisé par « le chef » plus celui-ci pourra se partager du picaillon avec les autres « chefs ». Cela sans contrepartie paritaire pour contrôler l'équité des évaluations !

Troisièmement : les chefs, les « grands chefs » auront le privilège de réunir plusieurs établissements sous leur autorité avec plein de petits moussaillons de sous-chefs réduits au rang d'exécutants, voire d'assistants gestionnaires. Imbus de leur poste de chef suprême, les proviseurs de lycées et les principaux de collège toucheront les primes confortables que leur confère la majestueuse autorité de leur "compétence", celle de sous évaluer ou de dévaluer les autres, les adjoints.

Pour parvenir à cela, il fallait bien sûr une collusion co-gestionnaire entre les têtes très emplumées du syndicat majoritaire et l'administration très endogène du ministère de l'éducation (dont la DGRH). Toutefois, cela se réalise grâce à la grande myopie dédaigneuse des cadres de Bercy qui ne veulent distinguer que d'autres combinards libéraux et définir qui est « A » et qui ne l'est pas. Un critère dans leur sélection ? Repérer tout simplement ceux qui ne respectent pas les prescriptions de bonne conduite contenu dans le *Code de l'Education*.

Capitalismus delendus est.

**DASEN : directeur académique des services de l'Education nationale*